

La Corderie. Le CIQ et quatre riverains saisissent le tribunal administratif. Ils dénoncent la construction de 109 logements sur un espace public.

Après les manifestations et les pétitions, le recours en justice

■ Las de ne pas être entendu par la Ville de Marseille, le comité d'intérêt de quartier (CIQ) de Saint Victor-la Corderie-Tellenes a finalement opté pour le recours en justice. Avec quatre riverains, la présidente du CIQ a saisi le tribunal administratif sur la validité de la délibération votée le 7 octobre dernier au conseil municipal. Le dossier a été déposé lundi par leur avocat, maître Candon.

Les habitants dénoncent la cession d'une parcelle par la municipalité à la société Adim Paca, filiale de Vinci moyennant la somme de 2,85 millions d'euros. La société y prévoit la construction de 109 logements en lieu et place d'un terrain de boules, de jardins d'enfants et d'un espace vert situés boulevard de la Corderie et de Saint Victor (7e).

Dans une pétition en date de juillet dernier, ils estimaient déjà que ce projet marquait la disparition d'un espace vert dont le quartier manque cruellement, qu'il provoquait un afflux de véhicules, qu'il n'était pas conforme au plan local d'urbanisme et aux engagements pris lors d'un précédent conseil municipal, en 2005. La délibération d'alors promettait la création de 80 places de parking destinés aux habitants du quartier, la Ville de Marseille devait également récupérer « gratuitement les espaces de jeux existants dans la partie supérieure du terrain », pour les réaménager. Ces « détails » ont effectivement disparu de la délibération d'octobre dernier.



109 logements sont prévus sur le terrain au pied du mur d'époque Louis XIV. PHOTO PATRICK DI DOMENICO

« Des difficultés administratives et techniques sont apparues au cours de l'instruction du permis de construire et ont entraîné une refonte globale du projet initial » justifie la Ville.

Pas un seul logement social

Le texte évoque la construction par l'Adim d'un escalier « constituant une issue de secours de l'école publique de la Corderie », la Ville faisant « son

affaire de la réalisation des aménagements intérieurs ». Le programme immobilier serait par ailleurs en concordance avec les objectifs du programme local de l'habitat (PLH).

Ce que réfute dans son argumentaire maître Candon. Rappelant que les objectifs du PLH sont de produire du logement social, il rappelle que le projet n'en contient aucun. Ce dernier s'étonne du prix de vente au

mètre carré, 682 euros, bien en dessous de la réalité du marché qu'il estime à 3 500 euros minimum. Il souligne aussi le potentiel « sous utilisé » des espaces de jeux. Pour lui, les élus auraient été désinformés sur le sujet, la constatation d'huissier attestant de la désaffection des lieux relevant de l'interprétation.

MIREILLE ROUBAUD